

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-04-09

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS : BERTOLI Régis, PHILIPPON Franck (excusé).

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Convocation du 26/03/2025 (affichée le 26/03/2025).

OBJET : Aménagement de la Place du village –actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

Introduction

Le 20 mars 2024 le conseil municipal de Thervay a adopté une autorisation de programme avec l'objectif de revoir l'aménagement de la place du village.

Rappel du contexte

La place du village de Thervay est un lieu central de notre communauté, mais elle souffre actuellement de divers problèmes qui entravent son attractivité et sa fonctionnalité. En effet, cette place est un carrefour avec 5 rues qui y débouchent et avec la fontaine qui fonctionne comme un rond-point. L'espace est presque entièrement minéral et sa vocation est essentiellement dédiée aux voitures (circulation et stationnement).

Rappel des objectifs de l'aménagement

L'aménagement proposé vise à atteindre les objectifs suivants :

- **Mettre en valeur la fontaine** : Réhabiliter et embellir la fontaine pour en faire un élément attractif et symbolique de la place du village,
- **Faciliter le parking** : Aménager de nouvelles places de parking ou optimiser l'utilisation de l'espace disponible pour répondre aux besoins croissants de stationnement des résidents et des visiteurs,
- **Créer de l'espace public** : Aménager une zone conviviale et accueillante devant le bâtiment de la mairie, propice aux rencontres et aux événements communautaires,
- **Améliorer l'arrêt de bus** : Réorganiser l'arrêt de bus pour garantir la sécurité des usagers et faciliter l'accès aux transports en commun,

- **Limitier la circulation** : Mettre en place des dispositifs pour réguler et apaiser la circulation dans la rue de la Creuse en privilégiant la rue des Aigeottes.

Rappel du plan d'action pour l'aménagement de la place du village avec consultation d'un maître d'œuvre

- Lancer un appel d'offres et sélectionner une maîtrise d'œuvre qualifiée,
- Organiser des consultations pour recueillir les avis des financeurs et des habitants concernés par les travaux,
- Consulter et superviser les travaux d'aménagement,
- Réalisation des travaux d'aménagement,
- Assurer un suivi post-réalisation pour garantir la qualité des ouvrages et planifier leur entretien à long terme.

Bilan des actions réalisées durant l'année 2024

En 2024, plusieurs actions importantes ont été réalisées dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village de Thervay :

- Choix du maître d'œuvre Verdi : Après un processus de sélection, le maître d'œuvre Verdi a été choisi pour superviser et coordonner les travaux d'aménagement. Cette sélection a été faite en tenant compte de l'expertise et de l'expérience de Verdi dans des projets similaires.
- Validation de la phase APD (Avant-Projet Détaillé) : La phase APD a été validée, ce qui signifie que les plans détaillés du projet ont été approuvés. Cette étape est cruciale car elle permet de définir précisément les travaux à réaliser, les matériaux à utiliser, et les coûts associés.

Actions à réaliser en 2025

Pour l'année 2025, plusieurs actions sont prévues afin de poursuivre l'avancement du projet :

- Réalisation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et consultation : Le DCE sera élaboré et les entreprises seront consultées pour soumettre leurs offres.
- Travaux préliminaires du syndicat des eaux : Le syndicat des eaux doit réaliser des travaux préliminaires de changement de compteur. Ces travaux sont nécessaires pour préparer le terrain et garantir que l'aménagement de la place ne sera pas repris peu de temps après cette réalisation.
- Niveau d'accompagnement de l'État dans le dispositif DETR : Il y a une attente concernant le niveau d'accompagnement de l'État dans le cadre du dispositif DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Cet accompagnement est crucial pour obtenir des financements supplémentaires et assurer la viabilité financière du projet.

Retour de subvention positif du département 39 et de la Région

Le projet bénéficie d'un retour de subvention positif du département 39 (dispositif d'aide aux territoires) de **31 175 €** et de la Région (dispositif ENVI Espace nouveau Village innovant) de **43 000 €**. Ces subventions sont essentielles pour compléter le financement du projet et réduire la charge financière pour la commune.

Évolution de l'autorisation de programme – crédits de paiements

Pour l'année 2025, plusieurs évolutions sont à noter concernant l'autorisation de programme et les crédits de paiement :

- Augmentation de la durée de 2 ans pour aller à 2027 : La durée de l'autorisation de programme est prolongée de 2 ans, passant ainsi de 2025 à 2027. Cette extension permet de mieux planifier et répartir les travaux sur une période plus longue pour prendre en compte de temps de travaux du syndicat des eaux et le retour de l'accompagnement de l'Etat.
- Enveloppe de 200 k€ inchangée : L'enveloppe budgétaire reste fixée à 200 000 €, ce qui signifie que le montant total alloué au projet ne change pas. Cette stabilité budgétaire est importante pour maintenir le cap financier du projet.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

- *Approuver l'augmentation de durée de l'APCP de 2 ans supplémentaires,*
- *Approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 4 357 €;*
- *Valider les CP 2025, 2026 et 2027 pour un montant global inchangé de 200 000 € conformément au tableau figurant en annexe.*

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'augmentation de durée de l'APCP de 2 ans supplémentaires,**
- **D'approuver le bilan des CP consommés en 2024, pour un montant de 4 357 €;**
- **De valider les CP 2025, 2026 et 2027 pour un montant global inchangé de 200 000 € conformément au tableau figurant en annexe.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



Autorisation de programme

durée 4 ans
 Enveloppe programme
 TTC 200 000 €

Crédits de paiement

Objet	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Mission maîtrise d'Œuvre	0 €			
	- €			
Crédits consommés au 31/12/2024				
Crédits de paiement		€ -	€ -	€ -

Aménagement de la place	4 357 €	110 000 €	60 000 €	25 643 €
Crédits consommés au 31/12/2024	4 357 €			
Crédits de paiement		110 000 €	60 000 €	25 643 €

Crédits consommés au 31/12/2024 - A	4 357 €	€ -	€ -	€ -
TOTAL crédits de paiement - B		110 000 €	60 000 €	25 643 €

TOTAL (A+B) 200 000 €

Recette d'investissement

	2025	2026	2027	2028
Subvention Département place	31 175 €			
Subvention Région Place	43 000 €			
DETR Place				
FCTVA (15,5%)	632 €	15 950 €	8 700 €	3 718 €

TOTAL 99 457 €